



Régularisation après 1 an OQTF et changement de préfecture

Par **Bakk**, le **29/09/2017** à **21:35**

Bonjour,

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me répondre!

Je suis rentré en France en 2012 en tant qu'étudiant avec un visa d'étudiant, 2015 j'avais des difficultés à finir mes études suite à mon problème de santé.

J'ai fait un changement de statut et j'ai demandé un titre de séjour pour raisons médicales. Entre temps, au mois de janvier 2016, j'ai déménagé à Boulogne 92100, mois de novembre 2016, j'ai reçu un refus de titre de séjour avec OQTF à mon ancienne adresse à Courquetaine 77390. J'ai pris un avocat, on a fait le recours auprès du tribunal administratif de Melun. On attend toujours la réponse du TA de Melun.

Je me suis mariée au mois de janvier 2017 (nous sommes en couple depuis 4 ans et nous vivons ensemble).

Ma question c'est que après 1 an de OQTF (ça veut dire après novembre 2017)

1. Est-ce que je peux aller tout seul déposer un dossier à la préfecture pour une demande titre de séjour Vie privée et familiale ?
2. A quelle préfecture je dois adresser, la préfecture des Hauts-de-Seine 92100 ou sous-préfecture de Boulogne 92100 ?
3. Comment je peux changer ma préfecture ? Pourriez-vous me donner des conseils s'il vous plaît ?
4. Si je vais aller à la préfecture tout seul ou avec mon mari, est-ce que ils vont m'arrêter sur place et envoyer avec APRF ?
5. Est-ce que je risque de reprendre une OQTF exécutoire pour à nouveau un an ?

Je vous remercie d'avance.